

Saint-Laurent, demandant l'établissement dans ces deux monuments de troncs destinés à recevoir l'argent des offrandes » (1).

Ce Jean-Pierre Bouillon était non seulement concierge de ces deux sanctuaires, mais encore réveille-matin (2) de la ville de Lyon. Il était, en outre, poète à ses heures ; on lui attribue un cantique spirituel (3) et aussi, à tort ou à raison, une sorte de poème intitulé : *La ville de Lyon en vers burlesques*.

Le recueil des actes consulaires ne nous apprend pas si l'autorisation demandée par Jean-Pierre Bouillon lui fut accordée ; toujours est-il que nous retrouvons, dans une délibération du 12 juillet 1771, son nom mêlé à des incidents, sur lesquels ce document ne nous fournit aucun détail, mais qui avaient amené la dissolution de la Confrérie de Saint-Roch. Le Consulat, tout en exprimant son désir de « voir rétablir l'exercice de la Confrérie », révoquait Bouillon de ses fonctions de concierge et demandait aux courriers de lui désigner « un autre sujet pour remplir lesdites fonctions ».

Voici, du reste, le texte complet de cet arrêté :

Nous Prévôt des marchands et échevins de la ville de Lyon, désirant de voir rétablir l'exercice de la Confrérie de St-Roch et faire cesser les difficultés qui ont donné lieu à la suspension de cet exercice pieux

---

(1) *Archives de la ville de Lyon*, Inventaire Chappe, t. XIX, p. 183.

(2) Autrefois, un crieur public parcourait les rues, une nuit de chaque semaine, réveillait les citoyens par le son d'une cloche et les exhortait à prier pour les trépassés. Cet usage ne fut aboli à Lyon qu'en 1785, sur les réclamations du docteur J.-B. Desgranges. (Voir BREGHON DU LUT, *Nouveaux mélanges*, p. 442).

(3) Cette pièce, qui se trouvait autrefois à la Bibliothèque de la ville de Lyon (fonds Coste, n° 17.293), a disparu.